

ACTO Spécial mites textiles

CONTRE LES TEIGNES DES VÊTEMENTS, DES FOURRURES ET DES TAPISSERIES (ADULTES ET LARVES).

Feuillets

Mites textiles

ACTO Spécial MITES protège les lainages, manteaux, fourrures et tous vêtements, ainsi que les couvertures et tapis contre les attaques de mites et de leurs larves.

Il est efficace environ 48 heures après la pose (selon la ventilation) et son action dure 6 mois.

Il n'émet pas d'odeur et ne tâche pas.

MODE D'EMPLOI :

Adapter le nombre de bandes en fonction du volume de l'armoire ou du tiroir traité et la couper en morceaux si nécessaire (au minimum un quart de bande). Retirer le film transparent et sortir le produit : manipuler la bande de papier sur le bord blanc. Le bord blanc n'est pas imprégné de substance active. Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement. Si l'infestation persiste, contacter un professionnel. Utiliser 30 mg de substance active/m³ d'armoire ou de tiroir, soit 1 bande/m³ d'armoire ou de tiroir. Efficace pendant 6 mois, répéter le traitement seulement si nécessaire après le temps d'utilisation recommandé. Ne pas appliquer plus de deux fois par an. Ne pas utiliser à proximité des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. À utiliser uniquement dans les zones inaccessibles aux enfants, aux animaux de compagnie (en particulier les chats) et aux organismes non-cibles. Ne pas appliquer dans des pièces où se trouvent des terrariums, des aquariums et des cages d'animaux.

COMPOSITION en % (m/m) :

Transfluthrine 100 % (m/m). (30 mg/bande). BIOCIDE TP 18.

AMM FR-2021-0019 1-1.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :



ATTENTION



H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P302 +P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P501 Éliminer le produit dans une déchetterie.



MITE 1

**BANDE 10 FEUILLETS
EN PRÉSENTOIR
CARTON DE 30**

**1 FEUILLET PROTÈGE
1 m³ DE PLACARD
EFFICACE SOUS 48 H
ET PENDANT 6 MOIS**

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

FDS disponible sur www.quickfds.com